

REGLEMENT DE LA CANTINE

1. LIEUX – PERSONNEL

A partir de 12h05, les élèves de maternelle sont pris en charge par les employés de Multi Service qui accompagnent les élèves de PS-MS-GS dans la salle de restauration située dans l'enceinte de l'école. Elles assurent ensuite le service avec un personnel du collège. Deux autres personnes de Multi Service accompagnent les élèves de CP-CE-CM sur le site du collège. Ils passent au self pour se servir puis déjeunent dans une salle de restauration qui leur est réservée, sous la surveillance des personnels de Multi Service. Lorsque le temps du repas est terminé, les élèves sont raccompagnés sur la cour de récréation de l'école, où ils sont surveillés jusqu'à 13h35 par les mêmes personnes. Tout événement particulier est signalé au chef d'établissement.

2. INSCRIPTION / ABSENCE / TARIFS

Lors de l'inscription de l'enfant, un forfait (4€10 par jour) est choisi (1, 2, 3 ou 4 jours). Le forfait ne peut être modifié qu'une fois au cours de l'année (sauf cas de force majeure). En cas d'absence prolongée, et sur demande des parents sous huitaine, l'école rembourse les repas non consommés, à l'issue des trois jours de carence. Pour les sorties scolaires d'une journée, le pique-nique est fourni aux demi-pensionnaires par le restaurant scolaire, selon les jours correspondants au forfait. Pour les voyages de plusieurs jours, le prix des repas est déduit du coût du voyage, pour les demi-pensionnaires.

Pour les inscriptions occasionnelles, merci d'utiliser les coupons prévus à cet effet dans le carnet de liaison. Les repas occasionnels (au tarif de 4€50) seront désormais payés, sur facture, le mois suivant, par chèque de préférence. Merci d'éviter les espèces qui peuvent être égarées dans le cartable de l'enfant.

3. REGLES DE VIE

L'enfant entre et sort du restaurant scolaire dans le calme. Il est passé aux toilettes et s'est lavé les mains avant le déjeuner. L'enfant de maternelle apporte une serviette en tissu, notée au nom de l'enfant (avec élastique pour la glisser autour du cou). Des serviettes jetables sont mises à disposition des enfants de l'élémentaire. L'enfant déjeune proprement, dans le calme et ne joue pas avec la nourriture. L'enfant respecte les règles élémentaires de politesse, les autres enfants, le personnel de restauration, le matériel et les locaux. Il contribue, par une attitude responsable au bon déroulement du repas.